

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Rapport sur les Orientations Budgétaires



SOMMAIRE

I- Introduction

II- Le contexte économique national

III- Situation financière de la commune

III.1 Éléments rétrospectifs et faits marquants 2023

III.2 Situation de la dette

III.3 La fiscalité locale

IV- Orientations Budgétaires 2024

IV.1- Le fonctionnement

Perspectives et projections pluriannuelles

IV.2- L'investissement

Conclusion

I. Introduction

La Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République prévoit l'organisation et la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités locales (Articles L.2312-1 et L.52611-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat doit s'appuyer sur une note explicative de synthèse comprenant les informations sur la situation financière de la collectivité, les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

La Loi dite « NOTRe » du 7 août 2015 et le Décret n°2016-841 sont venus compléter et définir le contenu des informations du DOB qui s'appuie sur un rapport joint à une délibération.

Enfin, le II de l'Article 13 de la Loi de programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 ajoute que les Collectivités et EPCI doivent, à l'occasion du DOB, présenter leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'évolution du besoin de financement annuel correspondant aux emprunts nouveaux minorés des remboursements de dette.

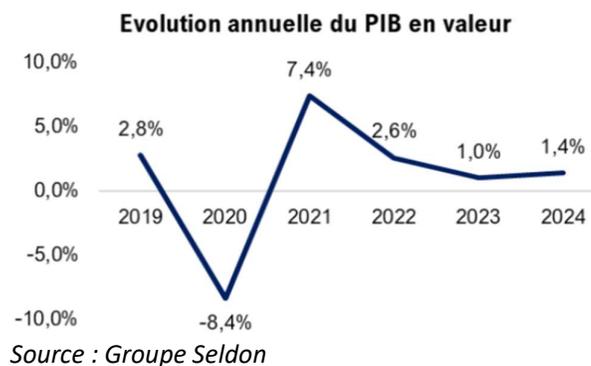
Aussi, le rapport qui suit présente le contexte économique et politique (II), les données financières 2023, les éléments sur la dette et la fiscalité, les orientations financières pour l'année 2024 (III).

Ces éléments serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2024.

II- Le contexte économique national

Un produit intérieur brut qui repart à la hausse

Après une forte croissance en 2021 avec la levée progressive des restrictions sanitaires, le PIB connaît une évolution annuelle beaucoup plus modeste en 2022 et 2023. Pour 2023, la croissance est de l'ordre de 1%. Les prévisions gouvernementales sont à 1,4 % pour 2024 dans le projet de loi de finances mais pourraient être revues à la baisse (février 2024).



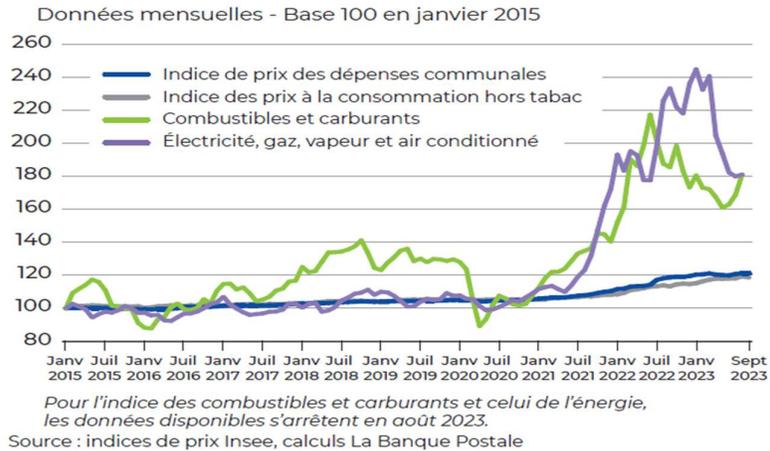
Une inflation persistante

La Loi de Finances pour 2024 prévoit une inflation de +2,6%, soit légèrement en dessous des prévisions issues du programme de stabilité (+2,7%).

Des coûts de l'énergie toujours très élevés

La composante « énergie » de l'indice de prix des dépenses communales, constituée du prix des combustibles et carburants et de l'électricité et du gaz, fait état de forts mouvements à la hausse ou à la baisse en 2022, et encore en 2023, notamment pour ce qui est des prix des produits pétroliers.

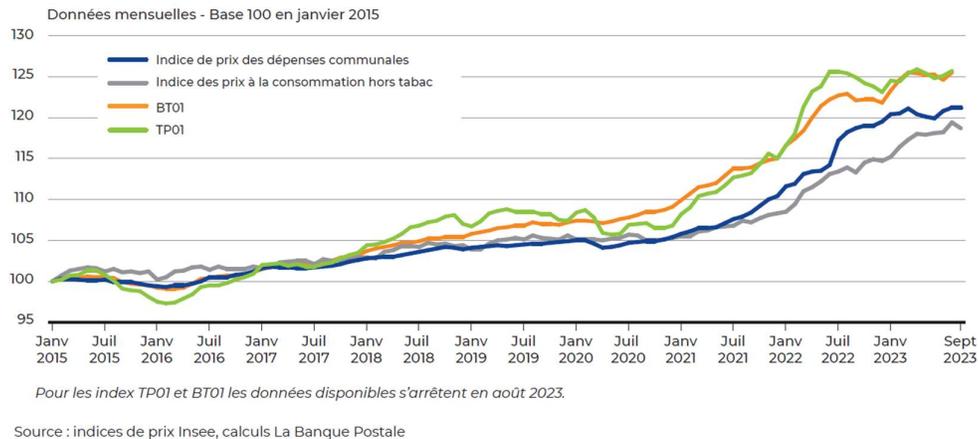
Les indices de prix de l'énergie (combustibles et carburants, électricité et gaz) sont très volatils



Des coûts de la construction en forte augmentation depuis mi-2020

Calculés à partir des index BT01 (bâtiment) et TP01 (travaux publics), les coûts de la construction ont connu une croissance de respectivement +7,0% et +9,7% en 2022. S'ils se sont stabilisés en 2023, leur niveau n'en demeure pas moins particulièrement élevé, et leur évolution respective sur les 12 derniers mois connus comparés aux 12 mois précédents reste importante, puisqu'elle s'établit à + 4,8 % et + 4,1 % en août 2023. De telles évolutions continuent d'avoir un impact conséquent sur les dépenses d'investissement des collectivités.

Évolution des coûts de la construction (BT01 et TP01)



Des taux d'intérêt élevés

Les conditions de financement restent tendues dans le marché actuel : les marges déjà élevées tendent plutôt à s'élever encore, et les taux d'emprunt sont au voisinage de 3,5%-4,5% à court comme à long terme.

La remontée des taux n'a un impact que sur les nouveaux emprunts et touche donc différemment les collectivités en fonction de leur calendrier de mobilisation des fonds.

Des dotations de l'État en légère baisse en 2024

En dépit de l'inflation, l'enveloppe maximum attribuée aux collectivités locales en 2024 selon le PLF diminuera de 560K€, passant de 54,95Md€ en 2023 à 54,39Md€ en 2024.

III-SITUATION FINANCIERE de la Commune

Les principaux indicateurs financiers doivent être abordés, tels que l'évolution des dépenses et recettes de Fonctionnement, de l'épargne brute et nette, du besoin de financement de la section d'investissement ou de la capacité de désendettement.

L'analyse rétrospective des résultats financiers de la commune constitue un préalable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les résultats de 2023 définitifs feront l'objet d'une présentation et d'un vote au cours de la séance du Conseil municipal consacrée au budget. Les résultats de 2023 ci-dessous sont donc des résultats provisoires non approuvés.

RESULTATS PROVISOIRES 2023 :**Section de Fonctionnement : (hors cessions)**

Recettes Réelles :	4.982.000€	
Évolution 2022/2023 :	+10,14%	
BP 2023 :	4.755.400€	
	Dépenses Réelles :	4.275.000€
	Évolution 2022/2023 :	+7,83%
	BP 2023 :	4.445.000€

Section d'investissement : (y.c. restes à réaliser)

Recettes Réelles :	1.938.000€	
BP 2023 :	1.855.000€	
	Dépenses Réelles :	2.544.000€
	BP 2023 :	2.556.000€

III.1-Résultats de la section de Fonctionnement par chapitre

RECETTES	Années		
Chapitres	2021	2022	2023
Atténuation de charges	45 602	67 980	68 055
Produits des services	169 128	180 252	189 689
Taxes locales	2 313 760	2 972 719	3 319 584
<i>Dont TF et TH</i>		2 448 000	2 845 769
Autres produits fiscaux	988 837	613 724	613 985
Dotations et Participations	554 823	534 539	560 928
Autres produits de gestion	135 569	154 478	229 897
Divers (hors cessions)	20 065	108	211
Recettes réelles	4 227 784	4 523 800	4 982 349
DEPENSES			
Chapitres	2021	2022	2023
Charges à caractère Gal.	1 319 847	1 390 323	1 425 400
Frais de personnel	1 925 325	2 099 885	2 235 543
Autr. Charges de Gestion	287 236	328 550	417 393
Atténuation de Produits (FPIC)	94 202	85 000	95 847
Charges Financières	31 096	54 215	73 775
Dépenses diverses	1 217	6 584	27 079
Dépenses réelles	3 658 923	3 964 557	4 275 037
Epargne Brute	568 861	559 243	707 312

A- Les recettes de fonctionnement 2023

Avec la mise en place de la nomenclature comptable M57 en 2022, un certain nombre de comptes ont changé de chapitre, notamment les lignes de recettes fiscales, ce qui rend plus difficile la comparaison avec les années antérieures.

Dans un contexte difficile d'inflation, les résultats positifs de la section de fonctionnement constituant l'épargne brute disponible pour financer les investissements, ont atteint un niveau au-delà des prévisions.

Les recettes fiscales.

Les faits marquants de l'exercice 2023 se situent en grande partie au niveau des recettes fiscales avec la conjugaison à la fois de :

- la hausse des bases fiscales liées à l'évolution du nombre d'habitations,
- la revalorisation exceptionnelle des bases fiscales de 7.1% (loi des finances 2023),
- la hausse des taux décidées en 2023 de 25% à 26,5% du Foncier bâti et la hausse proportionnelle du non bâti (21.33% à 22,61%) et de la Taxe d'habitation (de 10,30% à 10,92%) dans le cadre de la règle de lien entre les taux.

Les recettes fiscales indirectes liées aux droits de mutation ont atteint un niveau record en 2022, sensiblement le même en 2023 (222.000€) malgré les prévisions pessimistes de l'immobilier.

De même la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) procure un montant exceptionnel de 172.000€ contre 150,000€ les années précédentes.

Dans le même chapitre les recettes de taxes de séjour sont en augmentation malgré la perte de l'hôtel Campanile depuis mars. Les locations saisonnières type 'Airbnb' en sont sans doute la cause.

À noter que la commune perd aussi la taxe sur les enseignes de l'ex hôtel.

Parmi les autres produits 'fiscaux', les dotations de la CASA (Attribution de compensation et dotation de solidarité) sont d'un niveau strictement égal à ceux des deux années précédentes après la baisse de 2020.

Les dotations :

Au chapitre des dotations, on peut noter pour la première fois depuis 2013, (365.000€ avant réforme) une inversion de l'évolution des dotations d'État qui remonte légèrement pour atteindre 87.000€ contre 79.000€ en 2022.

Aux dotations d'État s'ajoutent exceptionnellement les soldes des aides octroyées pour le projet du PAT (12.500€/50.000€) et de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale (9.000€/30.000€).

Les autres produits de gestion :

La recherche permanente de recettes nouvelles, même modestes, dans l'ensemble de nos recettes a déjà permis l'augmentation des autres produits de gestion essentiellement composés des loyers perçus qui progressent légèrement avec la poursuite de divers aménagements de locaux destinés à la location.

Les principales évolutions des autres recettes de fonctionnement se situent dans la mise en place en 2022 des redevances d'occupation du domaine public (terrasses) qui atteignent le montant maximum de 8100 € en 2023.

Plus récemment la location d'emplacement de bus depuis juillet 2023 sur le terrain de la route de Grasse (Tournié) a produit une recette supplémentaire de 4.600€ (6 mois).

Pour ces dernières recettes diverses, il conviendra de **revaloriser les tarifs régulièrement**.

Les produits exceptionnels spécifiques :

La vente de biens a permis de constituer une réserve pour l'investissement, la vente du terrain du chemin du Vignal au département (300.000€), la vente de la parcelle AR 69 située au chemin du camp de Tende, ainsi que la vente d'un four à gaz de la cantine constitue les recettes spécifiques.

B -Les dépenses de fonctionnement 2023

En 2023, l'ensemble des dépenses a été maintenu en deçà de l'estimation initiale votée au BP.

Charges générales :

Malgré la hausse importante des tarifs, la hausse globale du chapitre **énergie** a été de 8.9%, la facture d'électricité en hausse de 7,3% a été limitée par les travaux d'investissement sur l'éclairage public et l'extinction des lumières à 23heures la nuit.

Malgré cela, la hausse globale des **charges générales d'exploitation** qui représente 1,4M€ a été limitée à une hausse de +2,52% 2023/2022 contre +5,34% 2022/2021.

Frais de personnel :

Le montant des frais de personnel (52% des dépenses des fonctionnement) sont conformes à la prévision initiale.

En 2023, ces frais sont impactés par l'embauche enfin réalisée d'un responsable financier à partir de juillet, mais aussi de 4 agents supplémentaires temporaires en remplacement d'agents en maternité ou accidents du travail. Autre facteur d'évolution, la mesure gouvernementale de revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5% au 1er juillet 2023, à laquelle il faut ajouter la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'alignement du traitement minimum sur le Smic.

La dépense globale des frais de personnel est restée en deçà du budget prévisionnel.

Autres charges :

Parmi les autres charges le FPIC (Fonds de péréquation inter-communal) ne cesse de croître d'année en année.

Enfin, les frais liés aux contentieux ont entraîné des pertes exceptionnelles dans ce chapitre.

L'Épargne brute/nette :

	années				
Postes	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	4 523 800	4 982 349	4 945 200	5 185 100	5 204 430
Dépenses	3 964 557	4 275 037	4 365 000	4 570 500	4 701 265
Epargne Brute	559 243	707 312	580 200	614 600	503 165
Ech Capital de la Dette	123 268	121 609	121 956	122 306	122 661
Epargne Nette	435 975	585 703	458 244	492 294	380 504

La différence annuelle entre recettes et dépenses des tableaux précédents représente l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, notion essentielle de gestion financière. Cette épargne constitue l'autofinancement communal des investissements et selon une des règles de la comptabilité publique, doit à minima couvrir l'annuité en capital de la dette enregistrée en dépense obligatoire de la section d'investissement, le reste constituant l'épargne nette encore disponible pour poursuivre les investissements.

L'épargne brute dégagée en 2023 est en forte hausse, résultat dû, d'une part, à l'évolution importante des recettes de gestion (même hors cessions) et, d'autre part par des charges de fonctionnement contenues.

III.2-L'investissement par chapitre

Les dépenses d'investissement			
Chapitres	2021	2022	2023
20-Immobilisations incorporelles	89 125	94 656	75 734
21-Immobilisations corporelles	2 217 803	194 116	279 469
23-Immobilisations en cours	742 383	733 724	1 438 609
16-Rbt Capital d'Emprunts	56 604	140 735	121 969
Autres			
Dépenses Réelles	3 105 915	1 163 231	1 915 781
Les recettes d'investissement			
Chapitres	2021	2022	2023
13-Subv	156 766	95 549	536 437
16-Emprunts	2 000 000	-	-
10-Dotations	239 199	336 404	1 030 232
Recettes diverses	300	2 566	-
1068- Excéd de Fonct. Réserves	903 778	382 340	-
Recettes Réelles	3 300 043	816 859	1 566 669

Les dépenses réelles, variables selon les années, se situent à un niveau important cette année dans les domaines suivants :

- la remise en état du patrimoine
- le domaine énergétique et environnemental,
- les travaux annuels de voirie.

Les montants les plus importants réalisés dans l'année :

- La sécurisation du clocher : 238.000€
- La végétalisation des sols de l'école, de la crèche et du Plantier : 580.000€
- Les travaux sur l'éclairage public aux fins d'économies d'énergie : 96.000€
- Les travaux de voirie : 424.000€

Les autres dépenses ont concerné les études pour réalisation de la médiathèque et des installations photovoltaïques, les travaux d'insonorisation de la salle de cantine ou bien encore des travaux de remise en état des toitures endommagées par les intempéries.

Pour financer ces investissements la commune a pu disposer en 2023 de subventions et aides privées de la Fondation du Patrimoine, d'une subvention importante de l'agence de l'eau et de dotations du département.

La commune a disposé également des recettes de TVA (sur investissements 2021) et d'un montant de taxes d'aménagement sur les constructions nouvelles d'un montant jamais atteint (347.000€).

À noter les recettes d'ordre entre sections, cession de terrains et d'un four à gaz de la cantine pour 358.000€ qui viennent s'ajouter aux recettes réelles.

Comme chaque année, (hors tableau ci-dessus), les engagements de fin d'année non réalisés viendront compléter dépenses et recettes comptables constituant les restes à réaliser avec report de budget 2023 en 2024. Ce sont 628.000€ de dépenses engagées et 371.000€ de subventions octroyées qui viendront compléter le résultat comptable de l'année et définir le besoin de financement global de la section d'investissement.

Au total de l'année, les dépenses d'équipement réalisées et engagées sur l'exercice 2023 sont comptabilisées à hauteur de 2,4M€ sans recours à l'emprunt.

QUELQUES RATIOS COMPARATIFS des dépenses et recettes
Source : DGFIP 2022

Ratios € par habitant 2022 (3.723 h)	Commune	Départ. 06	Région	National
		12 communes	59 communes	927 communes
Produits de Fonct	1 174	1 291	1 329	1 095
Dont Impôts locaux	681	655	637	476
Dont Dotation globale de Fonct	21	88	87	150
Charges de Fonct	1 024	1 008	1 095	896
Dont Frais de personnel	549	564	607	485
Dont Charges générales	365	307	332	269
CAF brute	150	283	234	199
Ressources d'Invest	245	540	619	477
Dont emprunt	-	100	102	88
Emplois d'Invest.	340	530	577	455
Besoin d'Invest	95	-10	-44	-23

III.3-Situation de la dette.

Le capital restant dû aux banques s'élève en fin d'année à un montant de 3,6M€.

Si l'on revient sur la notion d'épargne, présentée ci-avant, un ratio est calculé entre l'endettement et l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement. Ce ratio est exprimé en nombre d'année qu'il faudrait pour rembourser la dette en y consacrant toute l'épargne, les résultats sont présentés ci-dessous :

Postes	années	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes		4 523 800	4 982 349	4 945 200	5 185 100	5 204 430
Dépenses		3 964 557	4 275 037	4 365 000	4 570 500	4 701 265
Epargne Brute		559 243	707 312	580 200	614 600	503 165
Ech Capital de la Dette		123 268	121 609	121 956	122 306	122 661
Epargne Nette		435 975	585 703	458 244	492 294	380 504
Capital de la dette (CRD)		3 711 999	3 590 390	3 468 400	3 346 120	3 223 427
CRD/EP BRUTE en années		6,64	5,08	5,98	5,44	6,41

À partir du montant de l'épargne 2023, le nombre d'années de désendettement calculé est de 5,08 années, en légère baisse compte tenu de l'amortissement annuel des crédits et du maintien de l'épargne brute à un niveau important en 2023.

Pour être satisfaisant ce ratio ne doit théoriquement pas dépasser le seuil **de 10 années** pour y porter une attention particulière et d'une **surveillance importante à 12 ans**.

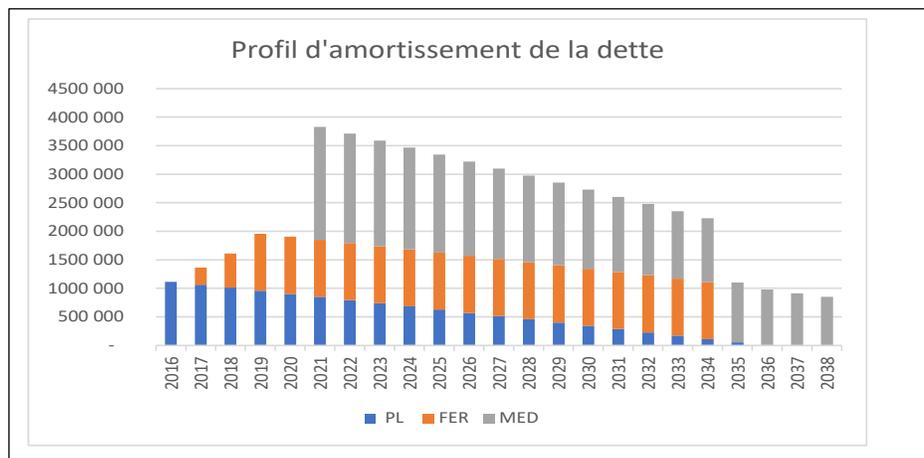
Il faut noter en 2023, l'augmentation du taux du livret A de 2% à 3% a influé fortement sur les 2 lignes de crédit indexées sur ce taux. Cependant malgré l'augmentation de ces taux, ils restent inférieurs aux crédits à taux fixes proposés dans cette période.

Liste et caractéristiques des emprunts au 31/12/2023.

Liste des Emprunts			TAUX VARIABLES		Tx Fixes	
Années	Durée	Montants	Index	Taux	Taux	CRD
2016	20 ans	562 500	1%+Tx livret A	4,00%		358 594
2016	20 ans	562 500			1,29%	381 796
2017	15 ans	1 000 000	0,6%+Tx livret A	3,60%		1 000 000
2021	30 ans	2 000 000			1,57%	1 850 000
		4 135 000				3 590 390

Principales caractéristiques de la dette au 31/12/2023

- Le Budget Général compte 4 lignes de prêts,
- Le taux moyen payé en 2023 est de 1.98% mais s'établira à 2.35% en 2024,
- La structure de risque des taux est la suivante :
 - 2.23 M€ **soit 63%** des crédits sont à taux fixes (Taux moyen 1,52%)
 - 1,36 M€ **soit 37%** des crédits à taux variable (Taux moyen 3,71%).

**Ratio comparatifs de la dette (DGFI 2022)**

Ratios € par habitant 2022 (3.723 h)	Commune	Départ. 06	Région	National
		12 communes	59 communes	927 communes
Emprunts contractés dans l'année	-	100	102	88
Encours de la Dette	997	723	820	710
Intérêts d'emprunt	15	14	26	17
Capital annuel	38	60	68	74

III.4-La fiscalité locale

La phase de réforme de la fiscalité locale est arrivée à son terme en 2022.

Mais, à partir de 2021, la réforme de la fiscalité des ménages, nous a amenés à relever les taux de taxes foncières.

Avec la **disparition de la taxe d'habitation** des résidences principales, désormais, seuls les **propriétaires supportent les impôts locaux**.

On observe à nouveau en 2023, après une légère baisse, **une stabilisation** du total des valeurs locatives taxées à la taxe d'habitation sur les **résidences secondaires**.

En 2024 : Mesure écrite dans la loi des finances, le coefficient de **revalorisation forfaitaire des bases** de fiscalité des ménages **en lien avec l'inflation**, sera de **3,9% pour 2024**.

Ressources de la fiscalité locale.

3 Taxes locales	2020	2021	2022	2023
Bases TH (hors rés. Secondaires)	7 710 862	650 059	749 809	947 887
TAUX TH	10,30%	10,30%	10,30%	10,92%
PRODUIT FISCAL TH	794 219	66 956	77 230	103 509
BASES THS	3 362 441	3 260 752	3 230 170	3 370 856
TAUX THS	14,42%	14,42%	14,42%	15,29%
PRODUIT FISCAL THS	484 864	470 200	465 791	515 404
BASES FB	7 028 529	7 222 470	7 550 502	8 127 673
TAUX FB	9,00%	23,62%	25,00%	26,50%
PRODUIT FISCAL FB	641 124	1 705 947	1 887 626	2 153 569
BASES FNB	84 527	84 474	84 607	93 155
TAUX FNB	16,75%	20,16%	21,33%	22,61%
PRODUIT FISCAL FNB	14 158	17 030	18 047	21 062
Total recettes	1 934 365	2 260 134	2 448 693	2 793 545

Les nouvelles bases estimées de la commune et les taux moyens de référence devraient nous être communiqués en mars 2024 par les services fiscaux.

Les taux des **Taxes foncières / bâti** : En 2021, 9% + 10,62% du département + **4%** soit 23,62%
En 2022, 23,62% + 1,38% soit 25%
En 2023, 25% + 1,50% soit 26,5%

Le taux de **TH figé** de 2020 à 2022 de **10,30% pour les résidences principales a été porté proportionnellement à celui de TF à 10,92% en 2023** avec coefficient majoré de 40% sur les **résidences secondaires soit 15,39%**.

À partir de la réforme, nous avons prévu initialement des hausses respectives de 4, 4, et 2 points de taux à partir de 2021. Si la hausse de **4 points** a été effective en 2021, celle de 2022 a été **ramenée de 4 à 1,38 point** et celle de 2023 à 1,5 point de taux pour tenir compte d'une conjoncture difficile.

Données fiscales 2022	Commune	Départ. 06	Région	National
		12 communes	59 communes	927 communes
Part des foyers non imposables	45,9%	46,7%	52,1%	53,7%
Revenu fiscal moyen/foyer (€)	43 445	34 192	30 533	28 480
Part de résidences sec.	20,3%	21,7%	19,9%	12,8%
Base THRS (€/h)	1 069	793	671	216
Taux TH	10,30%	14,65%	16,69%	14,72%
Base FB (€/h)	2 028	1 788	1 653	1 236
Taux FB	25%	25,59%	32,00%	37,67%
Recette FB€/h	513	568	577	503

iv-Orientations pour 2024

Les objectifs de l'année :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en prenant en compte l'inflation,
- Maintenir une fiscalité toujours attractive en anticipant toutefois les financements des services à développer,
- Modérer le recours à l'emprunt en période de taux hauts tout en continuant à investir pour le développement du territoire communal,
- Maintenir un bon niveau d'investissement au profit de nos habitants.

IV-1 En matière de fonctionnement :

a) Les dépenses

Charges générales d'exploitation : Elles représentent plus de 35% des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général des collectivités locales en général, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) **constituent le premier poste touché par la hausse des prix des fournitures et services.**

La renégociation des contrats d'assurances pour 2024 est intervenue. Après appel d'offres les meilleurs tarifs **sont doublés** par rapport à 2023, en cause la multiplication des catastrophes naturelles impactant de nombreuses communes. De nombreuses communes ne trouvent pas de compagnies qui acceptent de les assurer.

En 2024, la commune ne sera pas trop impactée par le fonctionnement de la nouvelle médiathèque, mais le sera dès 2025. Il faut impérativement poursuivre la recherche de **pistes d'économies** pour maintenir le développement des équipements la commune possède bien des équipements qui fonctionnent de façon dynamique.

Frais de personnel : Ils subiront l'impact financier des mesures gouvernementales. Dès le 1^{er} janvier les fonctionnaires ont bénéficié d'une revalorisation mensuelle de 5 points d'indice, (impact 13.200€) les contractuels seront alignés sur l'actualisation du SMIC.

Outre ces augmentations générales de salaire, l'embauche réalisée en juillet 2023 d'un responsable financier jouera sur la totalité de l'année. Il restera à recruter dès 2025 un agent pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque.

Année de recensement, le coût des agents recrutés pour cette tâche devrait représenter 17.000€, la dotation spécifique de l'État se limitera à 7.000€ !

Il faut prévoir également l'augmentation du 'régime indemnitaire' pour certains agents (les montants n'ont pas encore été validés, environ 6 000€ sur une année complète).

Les élections européennes génèreront également des frais supplémentaires pour 5 agents.

Par ailleurs, suite à la fin d'aide de nos projets alimentaires territoriaux, l'emploi à temps partiel d'un chargé de projet sera supprimé.

Au chapitre des cotisations sociales sur les salaires, repoussée l'an dernier, la cotisation de VT (Versement Transport perçu par la CASA) a vu son taux passer de 1.50% à 1.75% en janvier 2024.

Autres frais : Faudra-t-il prévoir en 2024 la pénalité SRU pour manque de logements sociaux ? Celle-ci est estimée par les services de la Préfecture à 87.000€.

La participation du budget principal à l'équilibre de la caisse des écoles devrait rester stable avec la hausse du tarif de cantine scolaire de 3,50€ (depuis 2012) à 3.90€ depuis septembre 2023, cependant le prix de fourniture des repas a été revalorisé comme chaque année.

Faut-il indexer le prix chaque année à la charge des parents pour ne pas creuser l'écart ?

La contribution au budget du CCAS restera stable également, le service de portage des repas à domicile mis en place en fin d'année 2023 étant lui-même à l'équilibre.

Frais financiers : Les intérêts d'emprunts à taux indexés sur le taux du livret A seront calculés en année pleine en 2024 (Taux du livret A : 3%). Le montant total des intérêts est estimé à 85.000€ pour 2024 contre 75.000€ en 2023 et 54.000€ en 2022. A priori le taux du livret A ne devrait pas être revalorisé en 2024, seul le taux du Livret d'Épargne Populaire a été revalorisé au 1^{er} février dernier.

b) Les recettes

Recettes fiscales :

En augmentation importante en 2021, la prévision initiale de l'an dernier était de faire évoluer encore les taux pour réduire l'écart avec les moyennes observées et dans le cadre de la disparition totale de la taxe d'habitation.

En 2024, les services fiscaux ont relevé les bases fiscales **de 3.9%**, (7.1% en 2023) ce qui procurera à la commune une recette supplémentaire.

Par ailleurs une évolution de 1 point de la taxe foncière à 27,50% et proportionnellement des autres taxes procurerait une recette supplémentaire de 100.000€ environ.

Depuis 2023, plus aucun foyer fiscal ne paye la taxe d'habitation, hormis celle sur les résidences secondaires. Il est encore possible concernant les résidences secondaires de faire varier la majoration existante au-delà des 40% actuels jusqu'à 60% maximum. Cette décision permettrait d'accroître les recettes de 73.000€.

Il faut aussi noter la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) votée par la CASA de 8,65% à 8,55% ainsi que le maintien des taux de l'EPCI dans les taxes TF et TH à des niveaux inférieurs aux taux des autres communautés d'agglos ou métropole des Alpes Maritimes.

Dotations : Comme annoncé dans la loi des finances, les dotations de l'État subiront une légère baisse, celles de la CASA ne vont pas évoluer en 2024 ce qui laisse tout un chapitre de nos recettes sans augmentation possible.

Au mieux les dotations de la CAF vers la petite enfance seront maintenues.

Autres recettes diverses :

Les recettes doivent augmenter avec la location en année pleine de tous les locaux réhabilités. C'est le cas du local commercial (ancien Marché paysan) au Pré du Lac loué à un magasin de cycles. Le loyer de l'actuel marché paysan a été revalorisé récemment.

A l'inverse et conformément au contrat de DSP, le prix de location du Golf de la Grande Bastide est momentanément réduit pour permettre au gestionnaire un investissement important sur le terrain et le bâtiment.

Compte tenu de la hausse des prix généralisée, il sera difficile de contenir les charges de fournitures et de services. En matière de frais de personnel, les hausses de 2023 joueront en année pleine en 2024 et au-delà si on y ajoute de nouvelles embauches. Ces deux chapitres du budget représentent 88% des dépenses réelles et un montant de 3,66M€ en 2023.

Les différentes orientations et hypothèses à partir de 2024 conduisent à la construction des projections suivantes en matière de fonctionnement dans l'objectif de maintenir une épargne constante pour continuer à investir.

Évolution prévisionnelle du Fonctionnement de 2024 à 2026

RECETTES	Années				
Chapitres	2022	2023	2024	2025	2026
Atténuation de charges	67 980	68 055	60 000	60 000	60 000
Produits des services	180 252	189 689	190 000	195 000	200 000
Taxes locales	2 972 719	3 319 584	3 445 000	3 620 150	3 699 530
<i>Dont TF et TH</i>	<i>2 448 000</i>	<i>2 845 769</i>	<i>3 055 000</i>	<i>3 230 150</i>	<i>3 309 530</i>
Autres produits fiscaux	613 724	613 985	614 000	614 000	614 000
Dotations et Participations	534 539	560 928	510 000	524 750	535 570
Autres produits de gestion	154 478	229 897	194 000	199 900	206 000
Divers (hors cessions)	108	211	200	200	200
Recettes réelles	4 523 800	4 982 349	5 013 200	5 214 000	5 315 300
DEPENSES					
Chapitres	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère Gal.	1 390 323	1 425 400	1 550 000	1 612 000	1 660 000
Frais de personnel	2 099 885	2 235 543	2 330 000	2 465 500	2 554 500
Autr. Charges de Gestion	328 550	417 393	331 000	341 000	351 000
Atténuation de Produits (FPIC)	85 000	95 847	100 000	105 000	110 000
Charges Financières	54 215	73 775	85 000	80 000	75 000
Dépenses diverses	6 584	27 079	10 000	10 000	10 000
Dépenses réelles	3 964 557	4 275 037	4 406 000	4 613 500	4 760 500
Epargne Brute	559 243	707 312	607 200	600 500	554 800

IV-2 En matière d'investissement

Il s'agira en 2024 de concrétiser les dépenses...

Dans le domaine de la politique énergétique et de développement durable

Terminer la végétalisation des cours d'école en bénéficiant des aides importantes de l'agence de l'eau et de la CAF.

Mettre en place des panneaux solaires au Plantier avec l'affectation d'économies d'énergie aux bâtiments communaux.

Poursuivre le changement des lampes d'éclairage public, remplacement par des lampes à LED moins énergivores et d'une couleur plus compatible avec la biodiversité nocturne.

- Réfléchir à la montée en puissance de certains enjeux majeurs, comme se préparer à affronter les périodes de **sécheresse** en investissant dans des ouvrages de récupération d'eau mais également de production d'énergie.

Dans le domaine de la politique d'entretien et de valorisation du patrimoine

Transformations et aménagements des locaux acquis ou libérés doivent se poursuivre pour mise en location mais pas forcément sur cet exercice.

Dans le domaine de la politique culturelle

Démarrer le chantier de la Médiathèque et de l'espace Multimédia vers les nouveaux locaux en recherchant toutes les aides possibles (DRAC, Département 06) mais en étant conscients que cet aménagement sera source de coûts nouveaux (personnel et consommations).

Dans le domaine de la voirie

C'est toujours un domaine coûteux avec la remise en état des routes et chemins dégradés par les intempéries, les passages de camions etc.

Il faudra toutefois prioriser et ralentir le rythme si l'on souhaite avancer sur les projets du mandat. Dans le cadre du plan 'vélo' quelques abris sont aussi prévus avec possibilité de subventions ;

Du côté des recettes

Avec l'autofinancement communal, la commune percevra en 2024 le FCTVA relatif aux dépenses de l'année 2022. Avec le développement de la construction on pourrait aussi compter sur des taxes d'aménagement au moins d'un niveau identique à 2023.

Les autres recettes peuvent être apportées par les subventions qu'il faut impérativement rechercher systématiquement auprès des financeurs, comme c'est le cas pour le dossier en cours de la Médiathèque.

Outre l'autofinancement et les subventions il n'est **pas envisagé de recourir à l'emprunt** surtout en cette période de taux forts.

Autres recettes possibles, les cessions : bien qu'elles ne puissent être inscrites au budget par anticipation, la commune pourrait céder le terrain de la Garidelle face au Maset. Le tout peut représenter une recette d'environ 1.000.000€ qui permettrait soit d'investir plus vite soit d'éloigner la perspective d'emprunts nouveaux.

Compte tenu de l'auto-financement reporté de 2023 augmenté du prévisionnel 2024 dégagé de la section de fonctionnement, compte tenu des recettes fiscales de TVA et de taxes d'aménagement nouvelles ainsi que des subventions attendues, le montant des investissements hors remboursement d'emprunt pourrait s'établir à un montant maximum de 1,9M€ sans recours à emprunt nouveau.

Avec les marchés attribués en ce début d'année 2024, les projets financés cette année pourraient se décomposer comme suit.

De façon très provisoire et avant le vote du budget 2024, nous obtiendrons l'avant-projet de réalisation de la médiathèque et du parc paysager attenant. En fonction des montants à répartir entre 2024 et 2025, les montants TTC et hors subventions, les enveloppes consacrées aux investissements pourraient se décomposer comme suit :

PROJETS	MONTANTS TTC
Etudes	100 000,00
Mobilier, matériel, véhicules	250 000,00
Photovoltaïque	200 000,00
Eclairage public	100 000,00
Médiathèque	500 000,00
Voirie	350 000,00
Autres travaux	400 000,00
	1 900 000,00

Conclusion : Comme l'an dernier, la construction du Budget Primitif de l'année 2024 et des suivantes, **devra poursuivre l'objectif de contenir l'évolution des charges** de fonctionnement face au manque de dynamisme d'une grande partie de nos recettes hors fiscalité.

Le contexte résumé de l'année en matière de charges est le suivant :

- Baisse modérée de l'inflation,
- Doublement des primes d'assurances,
- Augmentation des rémunérations et des charges sociales,
- Hausse des taux d'intérêts d'emprunt,
- Hausse des prix de la construction
- Pénalité SRU en attente

En matière de recettes, le contexte n'est pas favorable non plus :

- Baisse continue des dotations de l'État
- Stagnation des dotations CASA depuis plusieurs années
- Baisse attendue des droits de mutation
- Difficulté de mobilisation des financeurs externes

Seul point positif, la revalorisation des bases fiscales de 3,9% et la marge existante par rapport Aux taux moyens

L'enjeu sera, de préserver du mieux possible une **marge nette d'autofinancement** sur l'ensemble des budgets afin de préserver les capacités d'investissement des années futures.

L'année devrait être consacrée en priorité à la mise en chantier du projet phare de la nouvelle médiathèque.

Il restera à reconstituer les réserves pour réaliser la phase d'aménagement **des Ferrages et de sa maison de l'environnement**, la réalisation de la **rénovation énergétique** des bâtiments, la poursuite du développement des énergies renouvelables, décider de l'investissement dans la réalisation du **parc paysager de Pré du Lac**.

Le développement des écoles deviendra peut-être aussi une priorité dans un avenir proche.